

## NOTIONS

### Quelle action publique pour l'environnement ?

Prérequis de Première : externalités, droits de propriété, offre, demande, défaillances de marché ; marché, rivalité, exclusion par les prix, capital, stock, flux, facteurs de production substituables, facteurs de production complémentaires, combinaison productive, conflits sociaux, démocratie ;

**Action publique** : Ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics

**Pouvoirs publics** : Autorités qui déterminent et conduisent l'action politique. (y compris les administrations locales )

**ONG** : Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des acteurs privés qui agissent sur le plan national et international. Elles prennent différentes formes (associations, fondations, institutions...) et interviennent dans des secteurs tels que l'humanitaire, l'environnement, la liberté de la presse...

**Lobby (groupe de pression)** : Organisation dont le but est d'exercer une influence sur le pouvoir politique, soit de manière directe en visant les organes de décision politique, soit de manière indirecte en cherchant à influencer l'opinion publique.

**Agenda politique** : Mise à l'ordre du jour d'un problème et des solutions envisagées pour le résoudre. Dans une démocratie, le contrôle de l'agenda politique est un enjeu essentiel pour les acteurs sociaux qui rivalisent pour faire valoir leurs points de vue et proposer des réformes.

**Coopération** : Participer à une oeuvre, à un projet commun. La coopération est la capacité de collaborer à cette action commune ainsi que les liens qui se tissent pour la réaliser.

**Conflit** : désigne des tensions et des désaccords à relier au domaine du travail ou non.

**Externalités négatives** : Répercussion (conséquences ) néfastes, négatives de l'activité d'un agent économique sur d'autres agents, qui ne donne pas lieu à une compensation monétaire. (ex : pollution)

**Externalités positives** : Répercussion (conséquences) poitive, favorable de l'activité d'un agent économique sur d'autres agents, qui ne donne pas lieu à une compensation monétaire. (ex : implantation d'une entreprise)

**Réglementation** : Ensemble de lois, normes et directives qui visent à protéger l'environnement et promouvoir la durabilité

**Marché des quotas** : Le marché de quotas d'émission (ou « des droits à polluer »)

**Marché « ordinaire »** soumis à la loi de l'offre et de la demande.

Pour remplir son objectif de réduction d'émissions polluantes, l'État peut réduire chaque année le plafond global autorisé. En donnant un prix à la pollution, le marché des quotas d'émission permet donc « d'internaliser l'externalité » en obligeant les entreprises polluantes à prendre en compte le coût de la pollution qu'elles génèrent.

**Taxation** : Versement obligatoire des agents économiques à l'Etat ou à une collectivité publique, préalablement affecté au financement d'une dépense spécifique.

**Subvention à l'innovation verte** : Aide financière non remboursable que les pouvoirs publics accordent aux agents économiques pour alléger une partie de leurs charges ou accroître leurs ressources afin de réaliser certains objectifs économiques ou sociaux jugés prioritaires. Ici, il s'agit d'aides dans le cadre de la préservation de l'environnement.

**Passager clandestin** : Attitude de celui qui souhaite profiter d'une situation sans avoir à en supporter le coût.

**PIB vert** : Conception du calcul du PIB prenant en compte les effets négatifs de la croissance sur l'environnement, ainsi que le stock fini de ressources naturelles.

**Empreinte écologique** : Poids environnemental de notre société de croissance croissance soutenable . Elle est la superficie de terre et marine nécessaire pour fournir à un individu les ressources dont il a besoin et absorber ses déchets.

**Bien commun** : Un bien commun est un bien rival (son usage par un consommateur réduit les possibilités de consommation des autres consommateurs) et sans exclusion (on ne peut pas exclure les consommateurs qui refuseraient de payer). Le marché n'est donc pas efficient pour ce type de bien.

**Soutenabilité forte** : Des visions radicales visant à intégrer l'économie dans l'environnement et la question de la nécessité de la croissance est remise en cause par ce type de courant.

**Soutenabilité faible** : Selon cette conception, il est possible de détruire le stock de capital environnemental si on le remplace par des technologies qui fournissent les mêmes services. On fait donc ici explicitement un pari sur la *croissance* et son générateur, le *progrès technique* , qui viendront améliorer avec le temps le bien-être des générations. la croissance est nécessaire pour le développement humain et ils cherchent des moyens de concilier maintien de la croissance à long terme sous les contraintes environnementales.

**Tragédie des biens communs** : Concept utilisé pour évoquer les conséquences néfastes du mélange de la recherche de profit individuel et de l'utilisation de ressources communes gratuites.( G. Hardin)

**Politique environnementale** : Mesures qui visent à améliorer l'environnement et à promouvoir le développement durable.

**Changement climatique** : Modifications du climat causées par des activités humaines, entraînant des conséquences négatives sur l'environnement.

**Principe pollueur-payeur** : Fait supporter les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution à celui qui les a causé.(Pigou)

**Développement durable** : Notion créée en 1987 , selon laquelle la satisfaction des besoins du présent et l'augmentation de leur bien être ne doit pas compromettre ceux des générations futures notamment en préservant l'environnement .

**Capital naturel** : Ensemble des ressources naturelles utiles directement aux hommes ou qu'il peut exploiter techniquement et économiquement.

**Capital physique** : Le facteur capital physique (ou capital technique) regroupe les biens ou services qui peuvent être utilisés lors de plusieurs cycles de production

**Capital humain** : Désigne l'ensemble des compétences, connaissances et expériences accumulées par un individu.

**Capital institutionnel** : Dispositions politiques (institutions) , juridiques (règles) et institutionnelles en vigueur contribuant à augmenter la production et le bien-être de la population.